

### **Melo (Melou, Mello, Meslou)**

Les Melo sont une famille anciennement implantée à Arzal. Lors de la réformation de 1427, pour cette paroisse, pour la frairie et village de Lantiern est mentionné l'hébergement de Melo « ouquel demoure a present Allain Peillac, boucher et y vend vin et denrées » (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 32).

Une autre branche de la famille est alliée aux Trénevez. Elle se suit tout au long du XV<sup>e</sup> siècle à Arzal : en 1423, Roland « Melou » est mentionné comme l'héritier de Jean de Trénevez, seigneur de Trénevez (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2316) ; le 7 janvier 1445 (n.st.) Rolland Mello est tuteur de Guillaume Gicquel, héritier de Pierre Gicquel, Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 29-30, ; lors de la montre du 8 septembre 1464, comparaît Hochauf (Roland ?) Melo « homme d'armes a III chevaux, archer et page », injonction lui est faite d'avoir un « meilleur cheval jusqu'à XXX ecus », ses revenus nobles sont appréciés à 100 livres (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 33) ; lors de celle du 21 avril 1477, se trouve Éon Melo « a brigandine, sallade, espée, dague, arc, trousse, gorgerette » ; injonction lui est faite de fournir une autre « homme armé » (*ID., ibid.*, p. 33), et le 4 septembre 1481, Éonnet Melo étant décédé, son héritier est Pierre qui comparaît en obe et est « excusé pour raison de la peste » (*ID., ibid.*, p. 34).

Pierre, seigneur de Trénevez, décède peu après en juin 1482, un minu est alors présenté au duc pour ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat dans la sénéchaussée de Vannes par Anne de Coëtlagat, sa veuve, en son nom et en celui de Françoise, sa fille, « heritiere principale et noble » (Arch. dép. Morbihan, B 2316).

Cette famille a des liens en pays guérandais. En 1309, « Estiemblo Melou » (Melo) est mentionné comme sergent général au « terrouer » de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/12, procès entre l'évêque de Nantes et Raoulet Kerlantec). Les Melo y sont également possessionnés et Raoulette qui épouse Payen de Carné – le contrat de mariage est conclu le 16 avril 1404 (*Tudchentil*, p. 2) en tant qu'héritière, transmet des biens à son époux, comme en atteste une série de déclarations présentées par Payen de Carné où figure la mention « a cause d'elle » :

- le 30 mars 1413 (n.st.), à la suite du décès d'un frère de Raoulette sont déclarés : 10 livres, 16 sous 4 deniers, 2 boisseaux et 28,66 truellées d'avoine ainsi que 16,66 gelines de rente sur des biens situés en Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1454).

- le 20 octobre 1421, à la suite du décès, survenu le 27 janvier 1421 (n.st.), de Julienne de Lescaonec, sont mentionnés, provenant du douaire que cette dernière tenait de son mari, Guillaume du Dresec 17 œillets de saline (*ibid.*, B 1465).

- le 8 avril 1423, aveu, dans lequel Payen, qualifié de seigneur de Carné et de Crémeur – cette dernière seigneurie lui venant de son épouse – déclare ce qui est tenu de l'évêque de Nantes dans ses régaires de Guérande, soit l'« herbregement » de Crémeur, un moulin à eau, les deux tiers de l'« herbregement » de Scodeguy, diverses pièces de terre, des vignes en complant, et rentes en deniers ; il est encore mentionné un droit « d'espaves et galloez », outre les « noblesses, seigneuries et obeissances » (*ibid.*, G 762).

- le 3 décembre 1423, ils sont débirentiers de la seigneurie de Lesnerac pour une maison et « appartenances » situés près de la chapelle Notre-Dame-la-Blanche en Guérande où demeure Perrot Le Pennec (*ibid.*, 198 J 87).

Du couple sont issus des fils – Olivier, l'aîné qui disparaît prématurément (avant 1440.), Roland, Guyon et Éon, et peut-être encore Sevestre – et des filles : Jeanne, Guyonne et une autre fille de prénom inconnu (épouse d'un fils de Jean Le Gourvinec.

Toutefois, les Melo ont gardé des biens sur les paroisses d'Assérac et de Guérande et d'autres relevant de la baronnie de La Roche-Bernard :

- le 7 janvier 1445, Roland Melo, tuteur de Guillaume Gicquel, héritier de Pierre Gicquel, fait assiette à Pierre Ede,r?? à Trémehorec ( ?) et la Ville-aux-Loups d'une rente 8 livres (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 29-30).

- le 9 avril 1482, est passé un accord par lequel Marie Melo – épouse de Jean de Bésit, fils de Mathelin de Bésit –, et Roland son frère, après le décès de Pierre de Baulac, tuteur de Marie, a exercé la tutelle de Marie. À ce titre, il a géré des biens situés sur les paroisses de Guérande, d'Assérac « et ailleurs » dont les revenus étaient estimés à 70 livres, mais, selon lui, les mises pour la réfection de salines et la mise en valeur des vignes s'élevaient à 148 livres 7 deniers, aussi réclamait-il 83 livres 7 deniers. L'accord intervenu stipule que Roland renonce à sa demande et, d'autre part, cède ses droits sur la saline Cadz (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 5111).

- en septembre 1544, sont mentionnés dans la déclaration faite au roi de la baronnie de La Roche-Bernard des « hostel Georget Brabgollo et Matinaie que tint Rolland Melo que a present paie Jeanne de Broël, dame de La Matinaie » (*ibid.*, E 1881, f° 47 v°).

Mentionnons encore « Guillelms Mellou » qui figure dans un compte, en 1360, en second rang, parmi les quatorze chanoines de la collégiale et est soumis au paiement d'une taxe de 35 sous (LONGNON, Auguste, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, Imprimerie nationale, 1903p. 261. Toutefois il est des plus hypothétiques pour nous de rattacher ce nom à la famille Melo.

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Melo (Melou, Mello, Meslou », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024